

Stratégie de l'état en Région : orientation 5

Comité de Pilotage Inondations du 22/03/2018

1) Point d'étape sur les 3 groupes de travail :

GT1 : Sensibilisation des citoyens : pilotage : rectorat et DDT 39

Les pilotes exposent les actions envisagées par le groupe de travail. Le travail se concentre dans un premier temps sur les scolaires, qui représentent un levier de transmission vers les familles.

Suite aux échanges avec le COPIL, le plan d'actions proposé est le suivant :

- **1 action de sensibilisation sur le collège de Bletterans (39)** : action sur 4 axes :
 - mise en situation : exploitation des images des inondations sur le secteur (notamment celle du 28 janvier 2018). Les photos et vidéos (drones) constituent un matériau adapté pour de la communication auprès des jeunes. Retour sur l'impact des inondations : sur l'établissement et ses équipements (sportifs notamment), sur les transports scolaires.
 - ouverture sur les aspects sécurité et gestion de crise, avec mobilisation du SDIS ;
 - matérialisation de l'inondation de 2018 par la pose d'un repère de crues,
 - transmission dans les familles.

Des contacts ont été pris avec le rectorat et le chef d'établissement. Cet établissement a par ailleurs déjà fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité, réalisé par l'EPTB Saône & Doubs.

- **1 action pédagogique sur le collège de Valdoie (90)** : action en cours de définition par le pôle formation de l'EPTB Saône & Doubs (*action financée dans le cadre de l'appel à projets de 2016 sur les Territoires à Risques Importants d'Inondations*).

L'action envisagée se répartit sur 4 demies-journées alternant :

- apports théoriques sur le risque d'inondation,
- sortie terrain,
- inauguration d'un repère de crues par un élu.

Éléments de calendrier : Le contexte des inondations de début d'année doit contribuer à une meilleure appropriation collective de la notion de risques d'inondations. Le comité de pilotage souligne l'importance d'une programmation de ces actions à courte échéance.

Pour une intervention dans les collèges au plus tard en fin d'année 2018, les contacts (chefs d'établissements, enseignants) doivent être pris dès le printemps.

Déploiement de la démarche sur le reste du territoire : Il est rappelé que la démarche engagée n'est pas une action de sensibilisation ponctuelle, mais doit au contraire s'inscrire dans la durée. Des expérimentations concrètes proposées sur les collèges de Bletterans et de Valdoie, qui doivent servir d'exemple et être largement relayées, doivent être extraites des fiches méthodologiques et une « **valise pédagogique** » **transposable dans d'autres établissements de la région**. Les supports pourront par ailleurs être mutualisés (maquette de maison inondable de l'EPTB, site de l'observatoire régional ...).

Afin de diffuser ce type de démarche, est également évoquée en séance la mise en place de « jeunes ambassadeurs inondation », missionnés pour valoriser les actions conduites dans leurs classes et porter auprès des autres enfants les messages de sensibilisation au risque.

Autres propositions et éléments de discussion : Isabelle Bonnicel, vice-présidente de l'agglomération de Nevers, témoigne de l'importance de compléter les supports d'information « statiques » (type repères de

crues) par une communication « dynamique ». La mise en scène régulière de ces repères dans le cadre d'expositions temporaires ou de parcours pédagogiques est donc indispensable.

A ce titre l'opération « fil bleu » organisée à Mâcon par l'EPTB Saône & Doubs constitue un bon exemple (matérialisation du niveau des crues de référence sur les arbres, dans des lieux de passage).

Pour favoriser l'émergence d'actions de ce type, il est proposé de **recenser les nombreuses démarches déjà portées en région, sous la forme de fiches actions accessibles sur l'observatoire régional des risques d'inondations.**

Il est enfin évoqué l'importance d'élargir la cible des actions de sensibilisation envisagées. Les écoles primaires pourraient également faire l'objet d'actions d'informations.

Le rectorat alerte sur la nécessité d'accompagner les établissements sur cette thématique nouvelle. Les enseignements relatifs au développement durable en classe de 5ème se prêteraient bien aux actions envisagées, mais les chefs d'établissements et les enseignants doivent être sensibilisés au préalable. La mise à disposition de supports pédagogiques existant facilitera aussi la mobilisation des équipes.

Enfin les supports d'information originaux exposés en séance (maquette de maison inondable de l'EPTB Saône & Doubs, photos et vidéos de drônes) constituent un matériau adapté pour intéresser les jeunes.

GT2 : Accompagnement des élus : pilotage : Conseil Départemental 90 et DDT 21

Marie-Claude Chitry-Clerc, vice-présidente du Conseil Départemental du Territoire de Belfort, introduit les travaux du GT 2 en revenant sur les prérogatives des élus sur la gestion des inondations : préparation et gestion de crise, intégration du risque dans l'aménagement, obligations légales d'information préventive, GEMAPI.

Face à la complexité de la réglementation et des outils, l'accompagnement des collectivités doit porter sur :

- une mise en réseau et la promotion des bonnes pratiques auprès des élus par l'exemple,
- l'accompagnement technique et la formation des agents de collectivités.

Pour répondre à ces 2 objectifs, les propositions du GT, amendées en séance, sont les suivantes :

- **organisation d'un séminaire annuel à destination des collectivités** : pour 2018, l'agglomération de Nevers a proposé l'organisation d'un premier séminaire sur son territoire. La date du **13 juin** est retenue. Une première liste d'invités (collectivités, syndicats de rivière, EPTBs ...) a été constituée et doit être arrêtée à l'issue du comité de pilotage. Les chambres consulaires doivent être associées. Le programme de la journée doit encore être précisé, mais intégrera un temps d'échanges d'expérience en salle sur la matinée, suivi d'un repas, puis d'une visite sur site afin de présenter le programme d'actions de prévention des inondations de l'agglomération de Nevers (PAPI labellisé fin 2016).

En 2019, la démarche globale portée par le Grand Chalon pour la gestion des ruissellements pourrait faire l'objet d'un deuxième séminaire.

- **information des maires et formation des agents de collectivités** : le retour d'expérience des crues de début 2018 permet d'identifier parmi les axes à privilégier :
 - l'alerte et la gestion de crise : une mobilisation par l'action doit être recherchée. L'organisation d'exercices associant les collectivités semble pour cela être un bon levier.
 - l'information sur la gestion du post-événement : procédures CATNAT, réalisation de travaux d'urgence.

Plusieurs leviers sont identifiés : mobilisation du CNFPT, interventions lors des carrefours des maires en lien avec la fédération du BTP et l'association des maires, mise à disposition de contenus spécifiques sur l'observatoire régional ...

Le syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon témoigne des actions de formation proposées aux nouveaux élus du bassin (mobilisation de l'Agence de l'Eau, d'universitaires ...). Malgré un retour positif, le taux de participation a été assez faible.

!/ Pour mobiliser les élus, il importe de définir un contenu attrayant sur ces journées d'information et identifier au préalable les vecteurs de communication les plus efficaces.

Pour contourner les difficultés associées à l'information des acteurs sur le périmètre régional, les nouvelles technologies peuvent apporter des solutions. Est notamment évoqué le MOOC (Massive Open Online Course) : formation ouverte à distance permettant d'accueillir un grand nombre de participants.

Témoignage du Syndicat Mixte Doubs-Loue sur la mobilisation des réserves communales : les crues significatives de début d'année ont permis de mettre en évidence la pertinence du dispositif mis en place depuis plusieurs années par le syndicat avec ses communes adhérentes. La mobilisation et la formation en amont d'un réseau de citoyens en charge de la surveillance des digues a permis d'appuyer les élus dans la gestion des événements.

Réflexion sur les outils d'alerte : suite aux inondations de janvier 2018, les membres du COPIL mettent en évidence une difficulté spécifique liée à l'alerte des populations et des professionnels lors de l'événement. Il est demandé qu'une analyse soit conduite sur ce sujet dans le cadre du GT2.

GT3 : Mutualisation / valorisation des connaissances : pilotage : EPTB Saône & Doubs et DDT 25

Les réflexions du groupe de travail portent d'une part sur les outils de mutualisation et de valorisation des connaissances sur les risques d'inondations (plateformes SIG notamment) et d'autre part sur les contenus à partager entre l'État et les collectivités.

Les actions engagées par le GT sont donc les suivantes :

- **mutualisation des outils** : le travail du GT a permis d'aboutir fin 2017 à une note recensant les différentes plateformes d'information sur les risques d'inondations et leurs usages, ainsi qu'à la définition d'un mode opératoire régional commun Etat – collectivités.
Il est proposé de s'appuyer sur 2 plate-formes existantes pour mutualiser et valoriser les connaissances et les données sur les risques d'inondations en région :
 - Idéo-BFC : cette **plate-forme cartographique** régionale centralise un grand nombre de données sur différents domaines. Son alimentation dans le cadre des travaux de l'orientation 5 de la SER permettra de répondre à l'objectif de mise à disposition des différents utilisateurs potentiels des données relatives aux risques d'inondation ;
 - l'observatoire régional des risques hydrologiques (dont le nom et le contenu vont évoluer prochainement dans le cadre des travaux de la SER) : **observatoire métier**, permettant de diffuser un ensemble de contenus relatifs à la prévention des risques d'inondation dans la région : actualités, données temps réel, historiques, documents réglementaires et d'information pour le grand public et les collectivités ... L'observatoire a notamment vocation à servir de vitrine aux travaux de sensibilisation développés dans le cadre de la SER : il servira de support aux différents GTs.

- **développement et diffusion de la connaissance (réflexion sur le contenu)** : sur ce 2ème axe, les travaux engagés portent :
 - sur la diffusion des données cartographiques sur les risques d'inondations : dans un 1^{er} temps, un travail de recensement des données disponibles au sein des services de l'État a été réalisé. Il est ensuite convenu d'établir un planning annuel de productions de cartes thématiques. Pour 2018, l'objectif affiché est de mettre à disposition sur Idéo-BFC une **cartographie dynamique de l'ensemble des plans de prévention des risques d'inondations (PPRi) et des atlas de zones inondables (AZI)** (couche communale permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs à une commune donnée : cartographie de l'aléa, du règlement du PPR ...).
 - le 2ème chantier engagé porte sur la **capitalisation et la valorisation des données récoltées par les différents acteurs suite aux inondations remarquables de janvier 2018** : les inondations généralisées de début d'année justifient d'un retour d'expérience et d'une communication pédagogique sur le sujet. En s'appuyant sur le serveur ftp de l'observatoire comme espace de travail commun, chaque service peut alimenter la base de donnée et ainsi enrichir la connaissance de ces événements. Il s'agit donc :
 - de mutualiser : chaque service réalise son retour d'expérience sur son périmètre de responsabilités. Le travail engagé sous la coordination de la DREAL vise à concaténer les expertises de chaque service (Météo France, services de prévisions des crues, département hydrométrie de la DREAL, DDTs, préfectures, SDIS ...) pour aboutir à une analyse partagée.
 - diffuser cette connaissance de façon dynamique : sur les principaux bassins impactés par les crues de début 2018, des synthèses intégrant l'analyse des différents acteurs seront proposées sur le site de l'observatoire. Ces données seront par ailleurs complétées par les photographies et vidéo prises durant l'événement. L'EPTB Saône & Doubs illustre cette démarche par les nombreuses contributions déjà mises à disposition par l'établissement et les synthèses d'ores et déjà réalisées à l'échelle de son périmètre d'intervention.
Le COPIL souligne que la fiche de synthèse présentée par l'EPTB reste assez technique : un travail de vulgarisation serait nécessaire avant diffusion (en lien avec le GT1).

2) Présentation du nouvel observatoire régional :

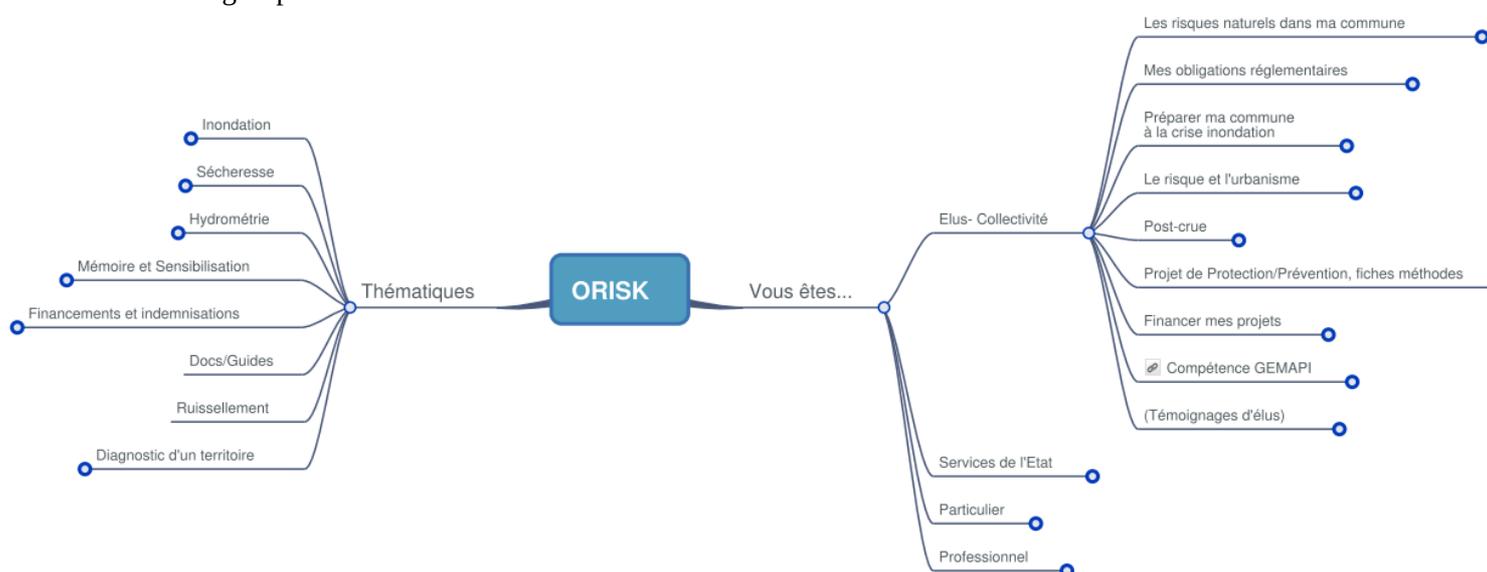
La DREAL présente les nouvelles fonctionnalités de l'observatoire régional. Cette plate-forme, développée initialement sur le périmètre de l'ex-Franche-Comté par la DREAL en collaboration étroite avec l'EPTB Saône & Doubs, a été étendue en 2017 sur l'ensemble de la nouvelle région (financement État – EPTB).

Elle couvre 3 thématiques principales :

- les risques d'inondation et les démarches de prévention associées,
- la sécheresse et les étiages,
- le karst : axe développé par l'EPTB Saône & Doubs dans le cadre du Pôle Karst régional, dont l'objectif est une meilleure connaissance et une meilleure préservation des hydrosystèmes karstiques de Bourgogne-Franche Comté.

Dans le cadre de la SER, il s'agit aujourd'hui d'élargir le partenariat autour de l'observatoire et de faire en sorte que les développements de la plate-forme soient réalisés en réponse aux besoins des partenaires. Une entrée par utilisateurs est donc proposée.

La DREAL présente donc un projet d'architecture, qu'il conviendra d'approfondir dans le cadre des différents groupes de travail.



Architecture proposée pour le nouvel observatoire

Ces évolutions de l'observatoire nécessitent également de le renommer. La proposition ORISK (Observatoire du Risque Inondation, de la Sécheresse et du Karst) est validée par le COPIL, ainsi que le projet de logo (un test sera effectué pour intégrer les quelques suggestions faites en séance).



Logo proposé pour le nouvel observatoire

La bascule sur ORISK sera effective dès la fin avril. Le lancement officiel de l'observatoire est quant à lui envisagé lors de la conférence de presse prévu lors du séminaire à Nevers courant juin.

3) Sensibilisation des acteurs économiques : intervention de la CCI de Bourgogne-Franche Comté

La sensibilisation des professionnels, bien que mentionnée dans la feuille de route initiale de l'orientation 5 de la SER, n'a jusqu'ici pas donné lieu à des travaux spécifiques.

La DREAL et la CCI de Bourgogne-Franche Comté exposent les actions qui mériteraient d'être intégrées au plan d'action 2018-2019.

La DREAL rappelle tout d'abord la part significative que représentent les coûts sur les entreprises dans le montant global des dommages cumulés lors d'épisodes d'inondations. Les actions de réduction de vulnérabilité figurent à ce titre parmi les axes prioritaires des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et des stratégies locales de gestion des risques d'inondations (SLGRI imposées sur les territoires à risque important d'inondation identifiés dans le cadre de la Directive Inondation).

La mise en œuvre de ces mesures de vulnérabilité est toutefois dépendante des taux de subvention (parfois peu incitatifs). La DREAL souligne la mobilisation possible de fonds FEDER dans le cadre des Plans Grands Fleuves. Cumulés à des aides sur le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) et parfois à des crédits régionaux (CPER), ces subventions peuvent être intéressantes pour les entreprises.

Sur le Plan Rhône, qui intègre désormais l'axe Saône (mais pas les affluents), des fonds FEDER sont ainsi mobilisables jusqu'en 2020. La DREAL de bassin (Auvergne-Rhône Alpes) souhaite donc encourager toutes les démarches de réduction de vulnérabilité (diagnostics, travaux) qui pourront être engagées sur les entreprises et les commerces d'ici la fin 2020.

Ce type de financement peut également être envisagé dans le cadre du Plan Seine (bassin de l'Armançon notamment) et du Plan Loire.

La Chambre de Commerce et d'Industrie témoigne des démarches qu'elle a déjà accompagnées depuis une dizaine d'années notamment avec l'Etablissement Public Loire sur le secteur de Nevers, ou encore l'EPTB Saône & Doubs sur le département du Doubs. Les contributions de la CCI portent :

- sur la transmission aux entreprises d'éléments de connaissance sur leur exposition au risque
- l'organisation de réunions d'informations
- un accompagnement à la réalisation de Plans de Continuité d'Activités : la CCI organise également des exercices avec les entreprises.

L'agglomération de Nevers mentionne la réalisation de 70 diagnostics d'entreprises sur son territoire sur 4 ans. Cette action portée par l'Etablissement Public Loire, a été financée par du FEDER (Plan Loire) et par l'agglomération de Nevers. Bien que les diagnostics soient gratuits, peu de travaux ont finalement été réalisés (3 entreprises ont monté un dossier et bénéficié de subventions au titre du FEDER pour la mise en œuvre d'actions structurelles au sein de leur établissement). La collectivité souligne toutefois l'intérêt de ces diagnostics pour la mise en place de mesures organisationnelles (PCA).

Le COPIL souligne enfin l'importance de coordonner les actions portées par les collectivités (plans communaux de sauvegarde notamment) et les actions de réduction de vulnérabilité des entreprises.

Il est notamment demandé qu'une veille sur les systèmes d'alerte des acteurs locaux soit réalisée dans le cadre de la SER : le réseau VISOV (Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel Virtuel : association francophone et média social en gestion d'urgence) est mentionné à titre d'exemple.

Il est convenu que la DREAL reprenne contact avec la CCI pour définir un plan d'actions spécifique pour la sensibilisation des acteurs économiques, en identifiant notamment des territoires prioritaires (territoires à risque important d'inondation, PAPI, Plans Grands Fleuves). Cette démarche pourra être intégrée par la suite au plan d'actions 2018-2019 de l'orientation 5 de la SER.

4) Plan de communication

La sensibilisation et la mobilisation des acteurs reposent nécessairement sur une communication régulière et cohérente.

Plusieurs actions de communication ont d'ores et déjà été identifiées, dont le principe est validé en séance :

- 2 conférences de presse :
 - une lors du séminaire organisé à Nevers le 13 juin à destination des élus : cette conférence de presse permettra également le lancement officiel du nouvel observatoire ;
 - une seconde à l'automne : elle pourrait intervenir lors de la pose d'un repère de crue sur les établissements pré-identifiés par le GT 1 ;
- la publication d'une newsletter « Inf'ORISK » de l'Observatoire : outre une information sur les nouveaux contenus de l'observatoire, cette newsletter permettrait de recueillir des témoignages de collectivités, de syndicats de rivières ou d'EPTBs et de valoriser les démarches de prévention conduites sur le périmètre de la région.

Il s'agira également de mobiliser les différents vecteurs de communication existant pour s'assurer de toucher les différentes cibles (mobilisation de l'association des maires notamment, bulletins municipaux ...).

Marie-Claude Chitry Clerc et Mme la préfète soulignent le fait qu'en complément des actions de communication ponctuelles mentionnées précédemment, la démarche ambitieuse engagée dans le cadre de cette orientation 5 de la SER justifierait de confier la définition d'une stratégie globale de communication à un prestataire spécialisé, afin de mobiliser les vecteurs les plus appropriés tout en assurant une information cohérente. La question du financement de ce plan de communication est toutefois posée.

Mme la préfète mentionnera ce sujet lors du CAR du 3 avril consacré au suivi des travaux de la SER.

Un autre levier consisterait à solliciter l'université ou une école de communication. La mobilisation régulière d'étudiants à un niveau adapté dans le cadre de stages permettrait des productions qualitatives.

Le COPIL souligne la nécessité a minima de constituer sans attendre un groupe de travail complémentaire dédié à ces questions de communication autour de l'orientation 5. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon se dit intéressé. La DREAL sollicitera les autres acteurs pour constituer rapidement ce groupe de travail.

5) Clôture de la réunion

Les prochains mois doivent permettre à chacun des groupes de travail d'avancer rapidement sur les actions concrètes proposées : programmation des actions de sensibilisation dans les collèges, organisation du séminaire du 13 juin et développements de l'observatoire en liaison avec chacun des groupes de travail.

Il est convenu que la DREAL informe Mme la préfète de l'avancement de la démarche globale avant l'été. Le prochain COPIL sera organisé en septembre ou octobre 2018.

Liste des participants au Comité de pilotage

Organisme	Nom/Prénom	Fonction
Préfecture du Territoire de Belfort	Sophie ELIZEON	Préfète du Territoire de Belfort
DDT du Territoire de Belfort	Jacques BONIGEN	Directeur Départemental du Territoire de Belfort
	Aline SIRE	Cheffe du Service Appui Connaissance et Sécurité des Territoires
DREAL Bourgogne-Franche-Comté	Corinne SILVESTRI	Cheffe du Service Prévention des Risques
	Olivier BOUJARD	Chef du Pôle Risques Naturels
	Julie VEREECKE	Chargée de mission inondations et observatoire
DDT de Côte d'Or	Jean-Christophe CHOLLEY	Chef du Service de l'Eau et des Risques
DDT du Doubs	Céline DZIADKOWIAK	Chargée de mission risques naturels
DDT du Jura	Christophe BURGNIARD	Chef du Pôle Risques
	Olivier BOLEAT	Adjoint au Chef de Pôle
Rectorat de Besançon	Jean-Jacques DAGAEFF	Conseiller de Prévention de l'Académie de Besançon – Mission Santé et Sécurité au Travail
Université de Franche-Comté	Excusée	
Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté	Excusé	
Conseil Départemental du Territoire de Belfort	Marie-Claude CHITRY-CLERC	Vice-Présidente du Conseil Départemental
	Jean RICHERT	Directeur de l'Agriculture, de l'Environnement, des Risques et du Développement Durable
	Stéphanie VERNIER	Cheffe du Service ouvrages hydrauliques, eau et milieux aquatiques
Agglomération de Nevers	Isabelle BONNICEL	Vice-présidente en charge du Cycle de l'Eau et des services publics associés, maire de la commune de Varennes-Vauzelles (58)
	Eric BASTAROLI	Chargé de mission Environnement et Risques, animateur du PAPI de Nevers
EPTB Saône & Doubs	Cédric BORGET	Chef du Pôle Inondation
EPTB Seine Grands Lacs	Excusé	
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)	Guillaume NUTTI	Animateur du PAPI de l'Armançon

Syndicat Mixte Doubs-Loue	Olivier MEUGIN	Vice Président au SMDL en charge de la Basse Vallée du Doubs
	Denis CHAIZE	Directeur du syndicat mixte
Chambre d'Agriculture de l'Yonne	Excusée	
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté	Claire NICOLAS	Conseillère Environnement, énergie et Sécurité Direction Entrepreneuriat et Développement des Entreprises